



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article996>

Convention régionale et son annexe pour l'accueil des sportifs de haut niveau

- Textes Officiels

- Sport de Haut Niveau



Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2015

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Par cet accord, les signataires souhaitent affirmer leur volonté de prendre en compte le sportif dans sa globalité, depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, en favorisant la réussite de son double projet sportif et scolaire. Les personnels enseignants, administratifs ou techniques de l'éducation nationale entrent dans le champ d'application de cette convention. Pour cela, les meilleures conditions d'entraînement, de formation et de suivi individualisé seront recherchées et mises en oeuvre afin de permettre aux sportifs d'effectuer une scolarité compatible avec leur projet ou leur carrière sportive.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer le cadre général dans lequel doivent s'inscrire toutes les dispositions en faveur des conditions d'accueil, de scolarisation, de soutien et d'accompagnement des sportifs identifiés au chapitre 1 de la note de service du 30 Avril 2014 susvisée.

Ils sont dénommés ci-après « le(s) sportif(s) ».

Lire la suite de la convention :

<dl class='spip_document_1801 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Convention accueil des SHN 2017

Lire l'annexe de la convention :

<dl class='spip_document_1800 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Annexe convention SHN Lyon 2015-2016